

N°AURA-2019-Exp-018

**AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE**

**Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel**

**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2019-04-17-00471

Dénomination du projet : capture, destruction et détention d'espèces animales protégées : insectes

Lieu des opérations : Départements de l'Ardèche et de la Drôme (berges du Rhône de la Voulte/Drome à Ponsas)

Bénéficiaire : LPO AURA (délégation territoriale de la Drome)

**MOTIVATION OU CONDITIONS**

Dans le cadre d'une étude scientifique sur la caractérisation de la diversité en invertébrés diurnes et nocturnes (Arthropodes et Arachnidés) et d'amélioration des connaissances sur le rôle fonctionnel des ripisylves pour les chiroptères, la LPO AURA, délégation territoriale de la Drôme sollicite une dérogation pour la capture, la destruction et la détention d'espèces animales protégées.

Le protocole s'inscrit dans l'action D7 du contrat vert et bleu du Grand Rovaltain.

La zone de recherche se situe sur les berges du Rhône dans la limite du périmètre de Grand Rovaltain (de Livron/Drome à Ponsas) sur les départements de l'Ardèche et de la Drome.

La capture se fait au moyen des pièges létaux : tente malaise ou pièges Barber. Les insectes capturés sont conservés dans de l'alcool et identifiés a posteriori ans les locaux de la LPO.

En tant qu'expert délégué faune, je demande au bénéficiaire de cet avis de remettre tous les spécimens d'arthropodes protégés qui seront capturés, et après détermination, au Centre de Conservation et d'Etude des Collections (CECC 13A, rue Bancel - 69007 Lyon) qui assurera leur conservation dans les meilleures conditions.

La demande est sollicitée pour la période de mai à septembre 2019.

**EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE**

~~EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE~~

AVIS FAVORABLE

~~FAVORABLE SOUS CONDITIONS~~

~~DÉFAVORABLE~~

FAIT LE 07 mai 2019

SIGNATURE

